

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

du 25 mai 2020 à 19h (salle multi-accueil)

Présents : **Mesdames** IDELON Danielle – FUMEY Sylvie – TONIUTTI ESTERMANN Micheline – BORDOT-COLLARD Anne – KERRARA HAOUAL Charaf – ZURAKOWSKI Perrine – LUTHRINGER MUNSCH Sandrine
Messieurs CNUUDE Jean-Pierre – CHARMY François – VOEGELE Denis – BEAUSEIGNEUR Denis – SENTENAS Michel – JACQUOT Célian – MUNIER Bruno – CLAUSS Jean-François

Absent(e)s excusé(e)s : néant

Procurations : néant

Date de convocation : 18 mai 2020

ORDRE DU JOUR :

1. Elections du maire
2. Elections des adjoints du maire

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

La séance a été ouverte par **Monsieur Christian HOUILLE**, Maire sortant, qui :

- **donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :**

Nombre d'électeurs inscrits :	867
Nombre d'émargements :	283
Nombre de suffrages exprimés :	240

- **déclare installer dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :**

Monsieur CNUUDE Jean-Pierre
Madame IDELON Danielle
Monsieur CHARMY François
Madame FUMEY Sylvie
Monsieur VOEGELE Denis
Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline
Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis
Madame BORDOT-COLLARD Anne
Monsieur SENTENAS Michel
Madame KERRARA HAOUAL Charaf
Monsieur JACQUOT Célian
Madame ZURAKOWSKI Perrine
Monsieur MUNIER Bruno
Madame LUTHRINGER MUNSCH Sandrine
Monsieur CLAUSS Jean-François

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire (article L. 2121-15 du CGCT) Monsieur ou madame ZURAKOWSKI Perrine.

2 Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Un appel de candidature est effectué, **Monsieur Jean-Pierre CNUDE** se présente à cette fonction.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé dans l'urne prévue à cet effet un bulletin de vote. Tous les Conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)15
Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau01
Nombres de suffrages exprimés [b – c].....14
Majorité absolue 08

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CNUDE Jean-Pierre	14	quatorze

Proclamation de l'élection des Adjointes :

Monsieur CNUDE Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3 Election des adjoints au Maire

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CNUUDE, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

3.1 - Nombre d'Adjoints :

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre (4) Adjoints au Maire au maximum.

Après délibération et proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer à l'unanimité le nombre d'Adjoint au Maire à **quatre (4)**.

Pour	Contre	Abstention
15	00	00

3.2 Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire :

Le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Maire propose une liste de quatre adjoints dénommée "Liste Danielle IDELON" et demande si une autre liste présente sa candidature.

Une seule liste ayant été déposée il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote00
Nombre de votants (enveloppes déposées)15
Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau01
Nombres de suffrages exprimés [b – c].....14
Majorité absolue08

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Danièle IDELON : Danielle IDELON François CHARMY Sylvie FUMEY Denis VOEGELE	14	quatorze

Proclamation de l'élection des Adjoints :

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Danielle IDELON. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-dessous.

La séance est clôturée à 20h00

:

Délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Délibérations	Objet	Vote	
N°2020/03/01	Election du Maire	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N°2020/03/02	Election des adjoints du Maire	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 25 mai 2020

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Madame IDELON Danielle		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA HAOUAL Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Madame LUTHRINGER MUNSCH Sandrine		
	Madame CLAUSS Jean-François		